

**Plus un jeune possède un diplôme élevé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés lorsqu'il a un emploi. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes, qui perçoivent en revanche, à études équivalentes, des salaires supérieurs.**

**E**n 2011, les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif et diplômés du secondaire occupent majoritairement un emploi d'employé ou d'ouvrier (*tableau 01*). Parmi eux, les diplômés possédant au plus le baccalauréat occupent principalement un poste d'employé qualifié (24 %) ou de profession intermédiaire (20 %), ceux possédant au plus un CAP ou un BEP un poste d'ouvrier qualifié (29 %) et les sans diplôme ou titulaires du seul brevet un poste d'employé (25 %) ou d'ouvrier (27 %) non qualifiés. Les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intellectuelle : entre 1 et 4 % selon le niveau des études contre 18 % de l'ensemble des sortants, y compris les diplômés du supérieur.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle (*graphique 02*). Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent salariés en tant que cadre ou profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés : en 2011, 31 points de différence sur l'ensemble des diplômés, 13 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un baccalauréat et 10 points le brevet des collèges. Par ailleurs, de façon générale, les femmes occupent plus souvent ces postes puisque leur niveau d'instruction et de diplôme est sensiblement plus élevé que celui des hommes. Cependant, restreint au champ des

diplômés au plus d'un baccalauréat ou du brevet des collèges, les hommes occupent plus souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les femmes diplômées de même niveau.

Plus les diplômés des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (*tableau 03*). Cette différence de salaires varie également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2011, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles déclarent être moins bien rémunérées à diplôme équivalent, sauf chez les plus jeunes. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître avec l'âge.

*Les sortants désigne les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans pour le tableau 1 et un et dix ans pour le tableau 2. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.*

*L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.*

*Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins. Le tableau 3 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.*

Sources : MEN-MESR-DEPP, Insee (enquête Emploi 2011), Eurostat, OCDE  
Champ : France métropolitaine, pays de l'Union européenne

## 01 Catégorie socioprofessionnelle en 2011 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

France métropolitaine, données provisoires

	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble des diplômés*
Indépendants	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	4	1	1	18
Professions intermédiaires	20	8	8	29
Employés qualifiés	24	15	17	17
Employés non qualifiés	19	24	25	13
Ouvriers qualifiés	15	29	19	11
Ouvriers non qualifiés	14	22	27	10
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire.

Lecture : en 2011, 29 % des jeunes étant en situation d'emploi en 2011 et étant sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2011 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

## 03 Salaires mensuels déclarés en 2011 en fonction de l'âge et du diplôme

Salaires médians des salariés à temps plein en euros

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
<b>Hommes</b>				
Baccalauréat	1 250	1 600	1 900	2 200
CAP/BEP	1 200	1 500	1 650	1 800
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 400	1 550	1 600
<b>Ensemble des diplômés*</b>	<b>1 200</b>	<b>1 700</b>	<b>1 900</b>	<b>2 000</b>
<b>Femmes</b>				
Baccalauréat	1 100	1 400	1 500	1 850
CAP/BEP	1 100	1 300	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	950	1 300	1 300	1 350
<b>Ensemble des diplômés*</b>	<b>1 200</b>	<b>1 550</b>	<b>1 600</b>	<b>1 650</b>

\* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

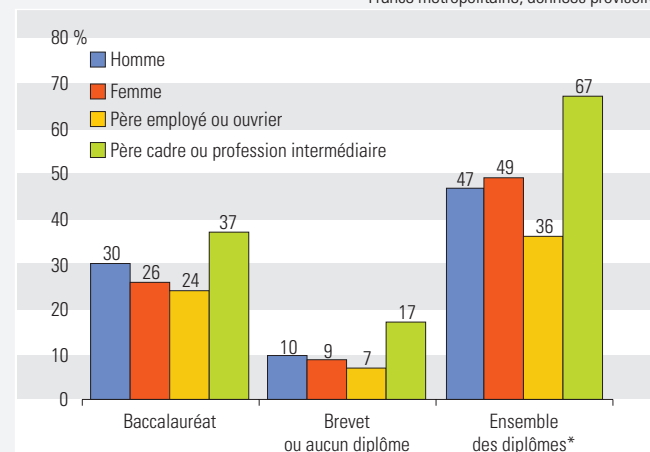
Lecture : en 2011, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 €.

Champ : jeunes se déclarant en emploi et à temps plein en 2011.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP

## 02 Accès à une profession de cadre ou de profession intermédiaire en 2011, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine

France métropolitaine, données provisoires



\* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire.

Lecture : en 2011, 30 % des jeunes sortants de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont des hommes, bacheliers et en emploi, occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2011 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR-DEPP